

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°27-2024
DU 09 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice 14

Présents 11

Votants 13

L'an deux mille vingt quatre

Le neuf septembre à 18 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la mairie, sous la présidence de Patricia RAICHINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/09/2024

ETAIENT PRESENTS : RAICHINI Patricia, BORDAS Christian,
BROUDICHOUX Serge, POUDRET Annie, AUDOUIN Anne,
BORDELAIS Gérald, BOUTIN Jean-François, DUMON Alain,
TRANQUARD Jérôme, REYGADE Aline, JOCELYN Nathalie

ETAIENT ABSENTS : MARTIN Frédéric

PROCURATIONS : HUCHET Pierrette à REYGADE Aline

VEYSSIERE Fabienne à RAICHINI Patricia

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BORDELAIS Gérald a été
désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION 27-2024 CONVENTION CONCERNANT LA GESTION -SURVEILLANCE ET
ENTRETIEN DU PONT DU COURAUD EN LIMITE DES COMMUNES DE PETIT PALAIS ET
CORNEMPS ET LUSSAC**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Pont du Couraud, permettant le franchissement du ruisseau de Gendarme, est situé en limite des deux communes. Qu'il est nécessaire de surveiller systématiquement et attentivement son état, ses conditions d'utilisation et d'exécuter en temps utile les opérations de visite, d'entretien ou de réparation qui permettent de le maintenir en état de service. La Commune de Petit Palais et Cornemps sera gestionnaire du Pont du Couraud.

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec la Commune de Lussac.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour u siège de la collectivité,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

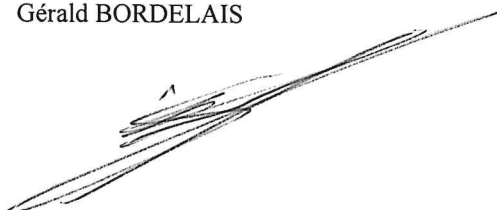
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le secrétaire de séance

Le Maire

Patricia RAICHINI

Le secrétaire de séance

Gérald BORDELAIS



Acte rendu exécutoire

Le 12 septembre 2024

Publié ou Notifié

Le : 12 septembre 2024